

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 07 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept Avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SALAÛN, Maire.

Présents : SALAÛN Jean, Maire, MORAIN Didier, MORIN Christine, HUBERT Christian, BARTHOLET Marie-Claude, BOUVIER Loïc, POÇAS Yvette, HUET Jean-Paul, DUBOIS Régeane, CORBIN Vincent, MARIE Gilles, QUINQUENEL Marie-Thérèse, JOUANIN Violaine (arrivée au point n°3)

Absents excusés : PINON Chantal (Procuration BARTHOLET Marie-Claude), LECLAIRE Frédéric (Procuration MORAIN Didier).

Secrétaire : DUBOIS Régeane.

1 - Approbation du Procès-verbal du 14 Mars 2022.

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal du 14 Mars 2022 comme suit :

VOTE :

* Pour : 13

* Contre : /

* Abstention : 01 (MORAIN Didier)

2 - Dépôts permis de démolir / Permis de construire – Bibliothèque / Boulodrome.

Monsieur Didier MORAIN, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal ses délibérations en date des 17 Décembre 2020 et 16 Décembre 2021, acceptant les projets d'extension et de réhabilitation de la bibliothèque et du boulodrome.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- Déposer le permis de démolir, ainsi que les permis de construire pour les travaux de rénovation et d'extension de la bibliothèque et du boulodrome,
- Signer tous documents s'y rapportant.

3 - Lot « Espaces Verts » / Marché « Aménagement du Centre Bourg - Place Saint-Kéan »

Monsieur Didier MORAIN, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 09 Septembre 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues pour les lots n° 1 et n° 2, suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux d'aménagement du centre Bourg – Place Saint-Kéan et accessibilité Mairie.

Il rappelle à l'assemblée que le lot n°3 « Espaces Verts » était infructueux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de confier les travaux du lot n°3 « Espaces Verts » aux deux agents du Service Technique, Messieurs Mickaël PERREE et Aymeric POISSON. Ces travaux seront ainsi effectués en régie.

VOTE :

* Pour : 13

* Contre : /

* Abstentions : 02 (HUET Jean-Paul, POÇAS Yvette)

4 - Devis Atelier GAUTHIER / Plaques numérotation maisons.

Monsieur Didier MORAIN, Adjoint, présente au Conseil Municipal le devis de la Société **ATELIER GAUTHIER de TADEN (22100)** pour la fourniture de 380 plaques en vue de la numérotation des maisons dans les hameaux et lotissements, pour un montant total de **1 672,00 € H.T. soit 2 006,40 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

5 - Devis Entreprise METAL REALISATIONS / Garde-corps et portillon - Mairie

Monsieur Didier MORAIN, Adjoint, présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise **METAL REALISATIONS de TADEN (22100)** pour la fourniture et la pose d'un garde-corps et d'un portillon à l'arrière de la Mairie, dont le montant total s'élève à **3 396,35 € H.T. soit 4 075,62 € T.T.C.**

VOTE :

* Pour : /

* Contre : 13

* Abstentions : 02 (CORBIN Vincent, MARIE Gilles)

6 - Approbation du Compte Administratif 2021 - Commune.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier MORAIN, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jean SALAÜN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif principal

Libellés	Investissement Dépenses ou Déficits	Investissement Recettes ou Excédents	Fonctionnement Dépenses ou Déficits	Fonctionnement Recettes ou excédents	Total Dépenses Ou déficits	Total Recettes Ou excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	576 237,18 €	564 090,51 € 423 647,30 €	700 432,47 €	834 542,81 €	1 276 669,65 €	564 090,51 € 1 258 190,11 €
TOTAUX	576 237,18 €	987 737,81 €	700 432,47 €	834 542,81 €	1 276 669,65 €	1 822 280,62 €
Résultats de clôture Restes à réaliser	511 007,05 €	411 500,63 € 138 521,00 €		134 110,34 €	511 007,05 €	545 610,97 € 138 521,00 €
TOTAUX CUMULES	1 087 244,23 €	1 126 258,81 €		134 110,34 €	511 007,05 €	684 131,97 €
RESULTATS DEFINITIFS		39 014,58 €		134 110,34 €		173 124,92 €

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – Voté et arrêté les résultats tels que résumés ci-dessus, comme suit :

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2021 est soumis au vote à bulletin secret (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) :

Nombre de bulletins dans l'urne : 14

- POUR : 05

CONTRE : 08

ABSTENTION : 01

7 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du Budget Commune.

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2021 et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **134 110,34 €**,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation au Budget Primitif 2022 de la Commune, comme suit :

- Excédent du 31/12/2021 : **134 110,34 €**
- Affectation à l'excédent reporté : **134 110,34 €**

Après en avoir délibéré, l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 est soumise au vote à bulletin secret :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

- **POUR : 05**
- **CONTRE : 09**
- **ABSTENTION : 01**

8 - Approbation du Compte de Gestion 2021– Commune, Présenté par Monsieur Ghislain BETHOUX, Percepteur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean SALAÜN, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

* Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, comme suit :

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2021 est soumis au vote à bulletin secret :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

- **POUR : 05**
- **CONTRE : 09**
- **ABSTENTION : 01**

9 - Notification des taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal décide pour 2022 de maintenir les taux d'imposition des deux taxes comme suit :

* Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	36,62 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	66,44 %

Après en avoir délibéré, les taux d'imposition 2022 des deux taxes sont soumis au vote à bulletin secret :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

- **POUR : 08**
- **CONTRE : 07**
- **ABSTENTION : /**

10 - Budget Primitif Commune 2022

Monsieur le Maire soumet le Budget Primitif 2022 dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté article par article, et avoir consigné le résultat de ses votes à soumettre à Monsieur le Sous-Préfet de DINAN a arrêté, pour 2022, les recettes et les dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **944 803,19 €**

Recettes : **944 803,19 €**

INVESTISSEMENT :

Dépenses : **931 210,41 €**

Recettes : **931 210,41 €**

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2022 est soumis au vote à bulletin secret :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

- **POUR : 05**
- **CONTRE : 09**
- **ABSTENTION : 01**